

Dimanche de la Divine Miséricorde, Possibilité de confessions

Ce dimanche est la fête de la Divine Miséricorde.

C'est un cadeau magnifique pour l'Eglise.

Je vous souhaite à chacun la paix que seul Dieu peut apporter au monde par Jésus.

Certes les rassemblements restent interdits. Mais nos églises peuvent être ouvertes le plus possible avec la présence de fidèles qui peuvent s'y succéder pour prier, si possible devant l'adoration eucharistique.

Dans l'heure de promenade autorisée, si ils vivent à proximité, ils peuvent venir prier, se confesser, mettre un cierge.

Sur proposition de notre Evêque nous voulons répondre à la demande de nos fidèles qui ont besoin d'expérimenter l'amour de Dieu et de recevoir le pardon .

Nous leur proposons ce dimanche 19 Avril 2020, dimanche de la Divine Miséricorde, la **Possibilité du Sacrement de Réconciliation :**

Eglise de LA LOUPE de 14h à 15h
Eglise de SENONCHES de 16h à 17h
Où Un prêtre sera présent

Nous allons célébrer ce sacrement avec prudence et attention.

Bien entendu, nous allons appliquer les règles strictes de confinement comme :

- Le prêtre se tient à deux mètres du fidèle (pas moins !)
- Le prêtre porte impérativement un masque.
- Le fidèle porte un masque (ou se met un foulard devant la bouche pour éviter tout postillon).
- Le fidèle est assis sur un tabouret ou se met à genou sur le sol mais pas un prie-Dieu pour ne pas avoir de partie contaminée pour le pénitent suivant.

Nous devons faire respecter ces règles.

Bon dimanche de la Miséricorde. Nous prions les uns pour les autres

Père Jean Pierre OMVA EDOU